

**COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N°2026-19 – (5)****SÉANCE DU 23 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Sébastien SOULIER, Maire.

Date de convocation : 17 avril 2026

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de voix : 22

**- Étaient présents :**Sébastien SOULIER, **Maire**Pierre BOLLIET, Anne THEVENOT, Loïc ROUSSON, Marion HOLVOET, Xavier NOBLET, **Adjoint au Maire**

Claude PERET, Gilles LABOUREAU, Stéphanie LEVERS, Nathalie PUCH, Cendrine SOUYRIS, Alexandra PUJOL, Karim HADDAD, Virginie

MURCIANO, Romain BRETON, Grégory LEBOFFE, Perrine BONNIER, , Mélodie REGALDO, **Conseillers ;**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**- Étaient absents excusés :** Martine LAMOUREUX, Yannick IHAMOUIA, Loïc TEYSSIER, Élodie PAULS, Mélodie REGALDO**- Procurations :** Martine LAMOUREUX à Pierre BOLLIET, Loïc TEYSSIER à Nathalie PUCH, Élodie PAULS à Anne THEVENOT, Mélodie REGALDO à Marion HOLVOET**- Secrétaire de séance :** Pierre BOLLIET

La séance est ouverte à 18H30.

**Délibération n°2026-19 – (5) / Désignation des représentants municipaux au sein des commissions du Pays Cœur d'Hérault :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 2121-7 et L. 2121-22,

Vu les statuts du Pays Cœur d'Hérault,

Considérant que la commune de Saint Pargoire est membre du Pays Cœur d'Hérault,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner les représentants de la commune au sein des commissions du Pays Cœur d'Hérault,

Sur proposition de Monsieur Le Maire :

**Commissions**

Commissions	Elus	Fonction
Aménagement du territoire	Romain BRETON	Conseiller municipal
	Loïc TEYSSIER	Conseiller municipal
	Mélodie REGALDO	Conseillère municipale
Transition écologique	Sébastien SOULIER	Maire
	Karim HADDAD	Conseiller municipal
Développement économique	Anne THEVENOT	Adjointe au Maire
	Romain BRETON	Conseiller municipal
Agriculture & projet alimentaire territorial	Virginie MURCIANO	Conseillère municipale
	Romain BRETON	Conseiller municipal
Mobilité	Loïc TEYSSIER	Conseiller municipal
	Mélodie REGALDO	Conseillère municipale
Culture et patrimoine	Martine LAMOUREUX	Adjointe au Maire
	Claude PERET	Conseillère municipale
	Nathalie PUCH	Conseillère municipale
Santé	Élodie PAULS	Conseillère municipale
	Stéphanie LEVERS	Conseillère municipale
	Nathalie PUCH	Conseillère municipale

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**PROCÈDE** à la désignation des représentants de la commune de Saint-Pargoire au sein des commissions du Pays Cœur d'Hérault, comme proposé par Monsieur le Maire.

Le Maire,  
Sébastien SOULIER

